

L'Association québécoise de prévention du suicide

Fondée en 1986, l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'œuvrer au développement de la prévention du suicide au Québec. Elle regroupe des organismes, dont les centres de prévention du suicide, et des personnes qui souhaitent agir de façon concertée et efficace afin de prévenir le suicide.

L'AQPS mobilise l'opinion publique et les décideurs face à l'ampleur du problème; fait la promotion des mesures qui favorisent l'émergence d'un contexte sociopolitique propice à la prévention du suicide; soutient les centres de prévention du suicide et toute autre ressource œuvrant en faveur de cette cause; et favorise la responsabilisation et la concertation des différents milieux susceptibles de devenir partenaires.

L'AQPS développe et déploie des formations en prévention du suicide en tenant compte des bonnes pratiques en intervention et des stratégies pédagogiques réputées efficaces dans le transfert des apprentissages.

418 614-5909
reception@aqps.info
www.aqps.info



FORMATION

AGIR EN SENTINELLE

POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Objectifs de la formation

La formation *Agir en sentinelle pour la prévention du suicide* permet de se familiariser avec la prévention du suicide et d'apprendre à :

- repérer les personnes vulnérables au suicide;
- reconnaître l'influence des valeurs et des croyances;
- vérifier la présence d'idées suicidaires;
- recueillir les informations relatives à la planification du suicide;
- favoriser la demande d'aide;
- transmettre les informations à l'intervenant désigné;
- respecter ses limites en tant que sentinelle.

Qui peut être sentinelle?

Les personnes qui jouent le rôle de sentinelles sont des adultes susceptibles d'être en contact avec des personnes suicidaires par leur travail, leurs activités bénévoles, la place qu'ils occupent dans leur milieu ou leur communauté ou pour leurs qualités d'écoute. Ce sont des personnes choisies pour leurs liens étroits avec les groupes ou les milieux à risque, qui s'engagent de façon volontaire et qui sont formées et soutenues pour jouer le rôle qu'on attend d'elles auprès des personnes suicidaires.

Les personnes suivantes ne sont pas considérées comme des sentinelles :

- certains professionnels (médecins, policiers, autres intervenants de la santé et des services sociaux);
- les proches des personnes suicidaires;
- les jeunes de moins de 18 ans.

Rôle de la sentinelle

Le rôle de la sentinelle est principalement :

- d'établir le contact avec les personnes qui semblent en détresse;
- d'assurer le lien entre les personnes suicidaires et les ressources d'aide du territoire.

On peut comparer le rôle des sentinelles à celui des personnes capables de donner les premiers soins ou de pratiquer la réanimation cardiorespiratoire : des membres de la communauté, formés pour agir promptement, assurent un soutien en attendant que des spécialistes prennent la relève.

Rôle des intervenants qui accompagnent les sentinelles

Un intervenant en prévention du suicide est désigné pour soutenir la sentinelle dans son rôle. Il la rassure, la guide et peut prendre la situation en main.

Créer un réseau de sentinelles dans son milieu

Plusieurs raisons appuient la mise en place de réseaux de sentinelles en prévention du suicide :

- de nombreuses personnes sont isolées et manquent de soutien social;
- plusieurs personnes ont de la difficulté à demander de l'aide ou ne connaissent pas les ressources disponibles;
- certaines croyances (mythes) ou valeurs établies dans des milieux donnés font en sorte que le suicide est considéré comme une « issue acceptable » à certains problèmes, ce qui peut limiter les actions préventives de l'entourage;
- bien que les signes précurseurs des comportements suicidaires soient généralement assez connus, l'action d'amener la personne vers les ressources d'aide ne semble pas suffisamment intégrée dans les habitudes de l'entourage;
- la formation des membres de l'entourage à reconnaître et à réagir de façon appropriée contribue à la prévention du suicide. Chez les membres du réseau de soutien, le développement des compétences permettant de mieux reconnaître les signes et les ressources d'aide pourrait contribuer à accroître leur capacité à faire face au problème du suicide.

Il est donc important d'implanter des réseaux de sentinelles dans les milieux de vie pour reconnaître les personnes à risque, particulièrement celles qui sont isolées ou plus difficiles à rencontrer.

Approche pédagogique de la formation

La conception de ce programme de formation repose sur une approche par compétences. Cette approche a recours aux échanges interactifs d'idées, aux mises en situation ainsi qu'aux jeux de rôles qui demandent l'engagement des participants. Une participation active favorise le transfert des apprentissages dans le milieu réel.

Durée de la formation

7 h

Modalités d'inscription

Les coûts de la formation varient d'une région à l'autre et, de façon générale, un groupe de formation ne dépasse pas 12 participants. Vous devez communiquer avec l'organisation qui offre la formation dans votre région pour connaître les modalités précises.

Offre de la formation

La formation *Agir en sentinelle pour la prévention du suicide* peut être offerte par un centre de prévention du suicide ou un autre type d'organisation ayant un mandat en prévention du suicide. Consultez le site Web de l'Association québécoise de prévention du suicide pour connaître l'organisation mandataire de votre région : <http://aqps.info/se-former/formation-agir.html>.

En savoir plus sur la formation

La formation *Agir en sentinelle pour la prévention du suicide*, offerte depuis 2008 au Québec, est arrimée au *Cadre de référence – L'implantation de réseaux de sentinelles en prévention du suicide*, du ministère de la Santé et des Services sociaux. En collaboration avec de nombreux partenaires, l'AQPS a élaboré ce contenu de formation et forme les formateurs issus de différentes organisations dans toutes les régions du Québec. Entre 2008 et 2015, environ 15 000 sentinelles ont été formées au Québec.

Implantation de réseaux de sentinelles en prévention du suicide : Cadre de référence :
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001173/>